
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 mars 2019 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, Conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, Conseillère désignée

ABSENCES :

M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Dominique Marthet, chef de division ressources financières et matérielles

Mme Marie-Claude Dandenault, commandante du poste 20 du Service de police
M. Mohamed Bouhdid, inspecteur du poste 21 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 31. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 33, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

1800, avenue Papineau (École Garneau) : aucune intervention.

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

2100, boulevard De Maisonneuve Ouest : aucune intervention
2199, rue Sainte-Catherine Est / 1410, rue Parthenais : aucune intervention
1891-1897, boulevard René-Lévesque Est / 1158-1168, rue Dorion : aucune intervention.

CA19 240072

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Claire Adamson

- Conservation des arbres sur la rue Sainte-Catherine après les travaux de réfection
- Projets qui s'affichent dans les journaux avant l'obtention des permis requis

Monsieur Claude Rondeau

- Métro et téléphérique
- Cueillette des ordures par jour de tempête

Madame Christiane Béchar

- Accident au coin de Tupper / Atwater
- Agrandissement de trottoir pour les terrasses

Monsieur Robert Hajaly

- Accès public aux jardins des Sœurs Grises
- Financement du logement social sur le site de l'hôpital de Montréal pour enfants

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 18 h 52. Les 4 personnes inscrites ont été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA19 240073

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240074

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 février 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 février 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1192701020

CA19 240075

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 12 février 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 12 février 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1192701021

CA19 240076

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 27 février 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 27 février 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1192701022

CA19 240077

Approuver les catégories de reconnaissance obtenue par quatre organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 18 mars 2023

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les catégories de reconnaissance des quatre organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Ville-Marie ayant déposé une demande dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, jusqu'au 18 mars 2023.

Association des chasseurs et pêcheurs Montréal Ste-Marie inc.	C
Centre d'action bénévole de Montréal inc.	B
Coalition pour le maintien dans la communauté	C
Logis-Phare	B

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1194951002

CA19 240078

Confirmer la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à l'événement « Une heure pour la Terre 2019 » qui aura lieu le 30 mars 2019, de 20 h 30 à 21 h 30

Attendu que l'événement international « Une heure pour la Terre » se tiendra, pour la 13^e année consécutive, le 30 mars 2019 de 20 h 30 à 21 h 30;

Attendu que cet événement, parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation - WWF), est un des mouvements participatifs les plus importants au niveau planétaire en matière d'environnement;

Attendu que cet événement a comme objectif de sensibiliser la population mondiale à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie et la lutte contre les changements climatiques;
Attendu que l'arrondissement souhaite inciter de plus en plus de citoyens à adopter des pratiques visant la conservation d'énergie et la lutte aux changements climatiques, comme le simple geste d'éteindre les lumières :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De confirmer la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à l'événement « Une heure pour la Terre » qui aura lieu le 30 mars 2019 de 20 h 30 à 21 h 30;

D'inviter les citoyens à participer à l'événement « Une heure pour la Terre » en éteignant leurs lumières le 30 mars 2019 entre 20 h 30 et 21 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

15.01 1196091001

CA19 240079

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240080

Approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal - arrondissement de Ville-Marie loue à Sentier Urbain, des terrains, dans le cadre de sa mission de « verdissement à vocation sociale » et de « réimplantation de la nature en milieu urbain » afin d'ajouter, dans l'annexe A, le lot 567 684 du cadastre du Québec (Le jardin Boisé nourricier)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal - arrondissement de Ville-Marie loue à Sentier Urbain, des terrains, dans le cadre de sa mission de « verdissement à vocation sociale » et de « réimplantation de la nature en milieu urbain » afin d'ajouter dans l'annexe A le lot 567 684 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1192701025

CA19 240081

Accorder un contrat de 657 325,87 \$ à Massi construction inc. pour effectuer des travaux de réaménagement du parc Raymond-Blain et autoriser une dépense maximale de 835 791,04 \$ (appel d'offres public VMP-18-022 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 835 791,04 \$ pour les travaux de réaménagement du parc Raymond-Blain (appel d'offres public VMP-18-022 - 5 soumissionnaires);

D'accorder, à cet fin, un contrat à Massi construction inc., au prix total de 657 325,87 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 131 465,17 \$ et un budget d'incidences de 47 000 \$;

D'imputer ces dépenses conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1198143001

CA19 240082

Approuver la convention modifiée avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, se terminant le 31 décembre 2021, dans le cadre des programmes « Activités de sports et de loisirs, Jeunesse et Club sportif », ainsi que pour le soutien à la mission pour les volets « Accueil, surveillance et entretien sanitaire » et « Gestion et opération d'installation aquatique » afin d'en corriger les informations erronées dans les annexes

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240653 adoptée à sa séance du 5 décembre 2018, approuvé la l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, se terminant le 31 décembre 2021, dans le cadre des programmes « Activités de sports et de loisirs, Jeunesse et Club sportif », ainsi que pour le soutien à la mission pour les volets « Accueil, surveillance et entretien sanitaire » et « Gestion et opération d'installation aquatique »;

Attendu que des corrections aux annexes de la convention s'avèrent nécessaires :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention modifiée avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, se terminant le 31 décembre 2021, dans le cadre des programmes « Activités de sports et de loisirs, Jeunesse et Club sportif », ainsi que pour le soutien à la mission pour les volets « Accueil, surveillance et entretien sanitaire » et « Gestion et opération d'installation aquatique » afin d'en corriger les informations erronées dans les annexes.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1185038003

CA19 240083

Accorder un contrat de gré à gré de 65 773,68 \$, pour l'année 2019, à Matériaux de construction R. Oigny ltée pour l'acquisition de bois et accessoires pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense totale de 78 928,42 \$ (appel d'offres gré à gré VMG-19-001 – 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 78 928,42 \$ pour l'acquisition de bois et accessoires, pour l'année 2019, pour l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offre gré à gré VMG-19-001 – 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Matériaux de construction R. Oigny ltée, plus bas soumissionnaire conforme au prix total de 65 773,68 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 13 154,74 \$;

D'imputer ces dépenses conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1195876002

CA19 240084

Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2020, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour un projet en sécurité urbaine et accorder une contribution totale de 23 712 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention, se terminant au 31 mars 2020, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour la réalisation du « Projet sur la sécurité dans les milieux de vie »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 23 712 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1193405001

CA19 240085

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec La Maison des jeunes Quinka-Buzz inc. pour le programme « jeunesse » et accorder une contribution de 17 500 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec La Maison des jeunes Quinka-Buzz inc. pour le programme jeunesse;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 17 500 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1194105002

CA19 240086

Autoriser une dépense de 1 125 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 34^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense de 1 125 \$ pour la participation de l'arrondissement au 34^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1195125002

CA19 240087

Autoriser une dépense de 250 \$ pour l'achat d'un billet pour la soirée-bénéfice d'Usine C qui aura lieu le 25 avril 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense de 250 \$ pour l'achat d'un billet pour la soirée-bénéfice d'Usine C qui aura lieu le 25 avril 2019

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1195125001

CA19 240088

Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 115 802,82 \$ à Catalyse Urbaine inc. pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour l'ajout d'une toilette autonettoyante et la rénovation de la vespasienne du Parc du Pied-du-Courant et autoriser une dépense maximale de 127 383,10 \$ (appel d'offres public VMP-19-005 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 127 383,10 \$ pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration des plans, cahier de charges, suivi et surveillance de chantier pour l'ajout d'une toilette autonettoyante et la rénovation de la vespasienne du Parc du Pied-du-Courant (appel d'offres public VMP-19-005 - 1 soumissionnaire);

D'approuver la convention avec Catalyse Urbaine inc.;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Catalyse Urbaine inc., soumissionnaire conforme, au prix total de 115 802,82 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 11 580,28 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1195876001

CA19 240089

Accorder un contrat de 1 529 742 \$ à Salvex inc. pour effectuer les travaux d'aménagement du parc Des Joyeux-Vikings et autoriser une dépense maximale de 1 787 216 \$ (appel d'offres public VMP 19-003 - 03 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 1 787 216 \$ pour l'aménagement du parc Des Joyeux-Vikings (appel d'offres public VMP-19-003 - 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Salvex inc, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 529 742 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 152 974 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1197763001

CA19 240090

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.13.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240091

Accorder un contrat de 307 555,25 \$ aux Entreprises Daniel Robert inc. pour effectuer des travaux de réaménagement du parc Médéric-Martin et autoriser une dépense maximale de 400 688,54 \$ (appel d'offres public VMP-19-002 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 400 688,54 \$ pour les travaux de réaménagement du parc Médéric-Martin (appel d'offres public VMP-19-002 – 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cet fin, un contrat aux Entreprises Daniel Robert inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 307 555,25 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 46 133,29 \$;

D'imputer ces dépenses conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1198143002

CA19 240092

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 12 500 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 500 \$ à Le Drapeau de la Famille;
- 500 \$ à Aide aux Trans du Québec (ATQ);
- 3 000 \$ à l'Association du Village Shaughnessy;
- 3 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc;
- 1 500 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc;
- 500 \$ à Radio Centre-Ville Saint-Louis;
- 2 500 \$ à Usine C;

D'imputer cette dépense totale de 12 500 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1190619002

CA19 240093

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution à Concertation régionale de Montréal pour un montant total de 650 \$

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 650 \$ à Concertation régionale de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1190619003

CA19 240094

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.05.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240095

Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1197128001

CA19 240096

Approuver la poursuite du projet du centre de Peter-McGill et la participation de l'arrondissement aux budgets d'immobilisation et de fonctionnement selon la répartition prévue dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) des bibliothèques de la Ville de Montréal

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'approuver la poursuite du projet du centre de Peter-McGill et la participation de l'arrondissement aux budgets d'immobilisation et de fonctionnement selon la répartition prévue dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) des bibliothèques de la Ville de Montréal.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1195125004

CA19 240097

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), à la Direction de la Mobilité du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la réfection de la chaussée, des trottoirs et des bordures sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2019

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à la Direction de la Mobilité du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la réfection de la chaussée, des trottoirs et des bordures sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1194657001

CA19 240098

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), à la Direction de la Mobilité Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de saillies sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à la Direction de la Mobilité du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la construction de saillies de trottoirs sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1194657002

CA19 240099

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 28 février 2019

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Valérie Plante

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 28 février 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1192701023

CA19 240100

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240101

Adopter une résolution autorisant l'usage « bureau » sur une partie du 2^e étage du bâtiment situé au 1935, boulevard De Maisonneuve Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers, de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 février 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1935, boulevard De Maisonneuve Est, l'autorisation d'occuper une partie du 2^e étage aux fins de l'usage « bureau », en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011);
- 2) D'assortir cette autorisation aux conditions suivantes :
 - a) la superficie autorisée pour l'usage « bureau » au 2^e étage ne doit pas dépasser 48,3 m²;

- b) accompagner cette intervention d'une étude d'impact acoustique démontrant que celle-ci permettra de rencontrer, à l'intérieur des logements adjacents, un niveau sonore conforme aux exigences prévus par la réglementation d'urbanisme;
- c) interdire au public d'accéder au commerce par le 2^e étage assurant ainsi la quiétude des résidents de l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
pp 392
1184869013

CA19 240102

Adopter une résolution autorisant la démolition du bâtiment situé au 15, avenue Viger Ouest et construire un bâtiment mixte ayant une hauteur sur rue supérieure au maximum autorisé sur les lots 1 180 671, 1 180 675 et 5 027 239, en vertu du Règlement sur les projets particuliers, de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 février 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

- 1) D'accorder, pour le bâtiment projeté sur les lots 1 180 671, 1 180 675 et 5 027 239 conformément au
 - 1) D'accorder, pour le bâtiment projeté sur les lots 1 180 671, 1 180 675 et 5 027 239 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de démolir le bâtiment vacant situé au 15, avenue Viger ouest;
 - b) de déroger notamment à l'article 10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - c) de construire un bâtiment de 9 étages (25 m hors tout) abritant un rez-de-chaussée commercial, 94 unités résidentielles aux étages supérieures et 2 niveaux de stationnement souterrain pour un total de 41 unités de stationnement automobile conformément aux plans numérotés de 5 à 27, réalisés par la firme Campanella & associés *architecture* et estampillés par l'arrondissement le 29 octobre 2018;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
 - b) soumettre un plan d'aménagement paysager de la cour avant en prévoyant un éclairage adéquat pour la sécurité des résidents;
 - c) afin de s'inscrire dans la tradition de façades de pierre naturelle du boulevard Saint-Laurent incarnant le caractère prestigieux de cette artère et de tenir compte davantage des critères pour cette unité de paysage, « prévoir une pierre naturelle plutôt que le bloc architectural proposé »;
 - d) prolonger le parapet afin qu'il fasse office de garde-corps pour la terrasse au toit du 6^e étage;
 - e) déposer, avant l'émission du certificat de démolition, une garantie monétaire irrévocable de 200 725 \$ qui devra demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction soient terminés;
 - f) déposer une stratégie de commémoration rappelant l'édifice Robillard afin de s'assurer que celle-ci soit accessible de la rue et valorise le côté historique du lieu;

- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
pp 393
1184869014

CA19 240103

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement en porte à faux au deuxième étage devant l'alignement de construction prescrit pour le bâtiment situé au 2050, rue Mansfield, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Hôtel Germain - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 février 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 2050, rue Mansfield, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) d'agrandir le bâtiment en ajoutant une construction en porte à faux au 2^e étage devant l'alignement de construction prescrit, conformément aux plans numérotés 04, 10, 13, 16, 18, 19, 23, 25 et 26 réalisés par la firme Lemay Michaud Architecte Design et estampillés le 4 octobre 2018;
 - b) de déroger notamment aux articles 10 (paragraphe 2^o), 11 et 61 (paragraphe 2^o) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
pp 394
1184869015

CA19 240104

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter le directeur d'arrondissement délégué - Adoption

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter le directeur d'arrondissement délégué lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 février 2019 par sa résolution CA19 240057;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA 24 009) afin d'ajouter le directeur d'arrondissement délégué » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 février 2019 par sa résolution CA19 240057;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le Règlement CA-24-297 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter le directeur d'arrondissement délégué.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
CA-24-297
1192701018

CA19 240105

Adopter une résolution autorisant l'installation, en bordure de l'angle nord-ouest du square Dorchester, d'une enseigne au sol lumineuse comportant un message lumineux animé ou lumineux variable pour un parc de stationnement public intérieur souterrain situé au 1191, rue Peel, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 12 février 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 27 février 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

- 1) D'accorder, pour le parc de stationnement public intérieur souterrain situé au 1191, rue Peel, sur les lots 1 515 618 et 1 340 248 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 508 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'installer, en bordure de l'angle nord-ouest du square Dorchester, une enseigne au sol lumineuse comportant un message lumineux animé ou lumineux variable et intégrant des équipements mécaniques existants, le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 10 décembre 2018, en remplacement de l'enseigne préexistante.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
pp 395
1187199004

CA19 240106

Adopter une résolution autorisant la construction d'un édicule d'accès à la station de métro McGill par la transformation du bâtiment situé au 1981, avenue McGill College, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 12 février 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 27 février 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour bâtiment situé au 1981, avenue McGill College, sur le lot 1 340 258 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) de transformer le bâtiment par la démolition d'un poste de ventilation naturelle du métro, situé en bordure du boulevard De Maisonneuve, et son agrandissement par la construction d'un édicule d'accès à la station de métro McGill, comprenant notamment un ascenseur, le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 8 janvier 2019.
- 2) De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de transformation relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
pp 396
1197199001

CA19 240107

Adopter une résolution modifiant la résolution CA13 240403 concernant la construction d'un site au sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues De Bleury et Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Projet Maestria - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 12 février 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 27 février 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De modifier le projet de résolution par l'insertion, à la suite de l'article 3), de la l'article suivant :

- « 4) De modifier le deuxième alinéa de la résolution CA13 240403 par l'ajout, à la suite du quatrième paragraphe, du paragraphe suivant :
- de verser une contribution financière de 2 625 500 \$ au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables pour la réalisation future de logements sociaux et communautaires dans l'arrondissement de Ville-Marie. Cette contribution financière sera déposée au directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement Ville-Marie comme suit :
 - un premier versement de 1 312 750 \$, sous forme de traite bancaire à l'ordre de la Ville de Montréal, à être versé avant l'émission du permis de construction de la 1^{re} tour du projet;
 - un deuxième versement de 1 312 750 \$, sous forme de traite bancaire ou de chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal, à être versé à la première survenance de l'un des événements suivants, soit i) au plus tard trois ans suivant la date de l'adoption de la présente résolution ou ii) avant l'émission du permis de construire de la 2^e tour du projet. »

D'adopter la résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

- 1) De modifier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), la résolution CA13 240403 par le remplacement du troisième paragraphe du premier alinéa par le suivant :
 - d'ériger un complexe immobilier conformément aux plans numérotés 43 à 46, 53 à 56, 61, 63 à 65 et 67 à 69, réalisés par Lemay architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 1^{er} février 2019;
- 2) De modifier le deuxième alinéa de la résolution CA13 240403 par l'insertion, après le deuxième paragraphe, du paragraphe suivant :
 - la placette projetée en bordure de la rue Sainte-Catherine, doit être ouverte et accessible au public durant les heures d'ouverture des commerces;
- 3) De modifier le deuxième alinéa de la résolution CA13 240403 par l'ajout, au quatrième paragraphe, des sous-paragraphe suivants :
 - les soffites des loggias devraient être recouverts d'un parement architectural de grande qualité afin de participer à l'animation des façades des tours;
 - le traitement des balcons en loggia, incluant les garde-corps, devraient être intégrés à la trame du mur-rideau;
 - la passerelle devrait permettre d'agrémenter la façade tout en respectant une certaine unité d'ensemble et pour se faire, une attention particulière doit être accordée au traitement visible depuis la rue, notamment en regard des soffites;
 - la structure prévue pour marquer l'interface entre la rue Sainte-Catherine et la placette, de même que le soffite en surplomb devraient être réalisés avec des matériaux de qualité et des détails assurant leur pérennité.
- 4) De modifier le deuxième alinéa de la résolution CA13 240403 par l'ajout, à la suite du quatrième paragraphe, du paragraphe suivant :
 - de verser une contribution financière de 2 625 500 \$ au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables pour la réalisation future de logements sociaux et communautaires dans l'arrondissement de Ville-Marie. Cette contribution financière sera déposée au directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement Ville-Marie comme suit :
 - un premier versement de 1 312 750 \$, sous forme de traite bancaire à l'ordre de la Ville de Montréal, à être versé avant l'émission du permis de construction de la 1^{re} tour du projet;

- un deuxième versement de 1 312 750 \$, sous forme de traite bancaire ou de chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal, à être versé à la première survenance de l'un des événements suivants, soit i) au plus tard trois ans suivant la date de l'adoption de la présente résolution ou ii) avant l'émission du permis de construire de la 2^e tour du projet.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
pp 397
1197303001

CA19 240108

Adopter une résolution modifiant la résolution CA09 240398 afin de mettre à jour les plans annexés et de prolonger le délai de réalisation pour le projet sis au 1900-1950, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 12 mars 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 27 février 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De modifier le projet de résolution comme suit :

- par l'ajout, à la suite de l'article 3), de l'article suivant :

« 4) Le projet pourra se réaliser en plusieurs phases. »

D'adopter le projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

- 1) De modifier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le premier paragraphe de la résolution CA09 240398 par le remplacement des mots « plans numérotés 1 à 22, préparés par Michelange Panzini architectes, estampillés par l'arrondissement le 8 janvier 2009 » par les mots suivants « plans numérotés 8, 9, 11, 13 à 15, 21 à 23 préparés par Béïque, Legault, Thuot architectes, datés de février 2019, et estampillés par l'arrondissement le 6 février 2019 »;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions additionnelles suivantes :
 - a) intégrer des logements ayant des accès privatifs dans le volume donnant sur la rue Lincoln;
 - b) fournir les plans d'aménagement paysager lors de la révision en Titre VIII;
 - c) soumettre le projet à une révision de projet prévu au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
 - i) la façade et l'accès aux espaces extérieurs sur Saint-Marc devraient favoriser une relation dynamique avec les rues;
 - ii) la composition des façades devrait favoriser une expression verticale et une palette réduite de matériaux de grande qualité devrait être favorisée.

- 3) De fixer un délai de 36 mois, suivant l'entrée en vigueur de la présente autorisation, pour débiter la réalisation des travaux visés par la résolution CA09 240398, à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.
- 4) Le projet pourra se réaliser en plusieurs phases.

Adoptée à l'unanimité.

40.08
pp 398
1196255002

CA19 240109

Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un usage résidentiel adjacent à un studio de production pour l'immeuble situé au 2051-2071, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 12 février 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 27 février 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 2051-2071, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'implanter un usage résidentiel dans les locaux du 2^e et 3^e étages du bâtiment, adjacents au mur mitoyen avec le 2077-2087, rue Sainte-Catherine Ouest, et donc adjacents à un studio de production, et ce, en dérogation à l'article 307.8 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) Soumettre, lors de la demande de permis, des mesures de mitigation visant l'insonorisation du mur mitoyen entre les quatre logements visés et le 2077, rue Sainte-Catherine Ouest, en fonction d'une émission de bruit d'un niveau maximum de 70 dBA.

Adoptée à l'unanimité.

40.09
pp 399
1187400014

CA19 240110

Adopter une résolution autorisant l'usage « restaurant » à tous les étages, l'aménagement d'une terrasse sur le toit et un empiètement de porte sur le domaine public à l'arrière du bâtiment pour l'édifice situé au 1181, rue de la Montagne, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 12 février 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 27 février 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour l'immeuble sis au 1181, rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger aux articles 229 (usage « restaurant » au 3^e étage), 377.1 (empiètement sur le domaine public d'un battant de porte) et 392 (terrasse de restaurant sur un toit) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) de réaliser les transformations et de procéder à l'occupation de l'immeuble conformément aux plans numérotés A102 à A105 et A107 à A109, réalisés par Atelier-S et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 29 janvier 2019;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) Les plans d'aménagement de la terrasse au niveau du sol en cour avant ainsi que la proposition de remise à l'état d'origine de la fenêtre en façade avant doivent être soumis à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 3) De fixer un délai de 12 mois pour effectuer les travaux de transformation prévus dans les plans estampillés par l'arrondissement le 29 janvier 2019, à défaut de quoi, la présente autorisation sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.10
pp 400
1187400011

CA19 240111

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.15.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240112

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin de permettre la conservation de bâtiments patrimoniaux dérogatoires et de soumettre les bâtiments résidentiels vacants au Comité d'étude des demandes de démolition - 2^e projet de règlement

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 12 février 2019 et l'a soumis à une consultation publique le 27 février 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) afin de permettre la conservation de bâtiments patrimoniaux dérogatoires et de soumettre les bâtiments résidentiels vacants au Comité d'étude des demandes de démolition.

Adoptée à l'unanimité.

40.11
CA-24-282.117
1197303002

CA19 240113

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 2^e partie, B)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 2^e partie, B), et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 590 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 219 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 539 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 133 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 137 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1197195005

CA19 240114

Ajouter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 46 espaces de stationnement tarifés dans le secteur Peter-McGill

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'ajouter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 46 espaces de stationnement tarifés dans le secteur Peter-McGill.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1195914004

CA19 240115

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour l'immeuble situé au 1800, avenue Papineau (école Garneau), des dérogations relatives à l'abattage d'arbres, à l'implantation de dépendances et d'un conteneur à déchet en cour avant, à l'implantation de clôture dans une aire de stationnement et à la présence d'équipements mécaniques en façade

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), des dérogations permettant l'abattage de huit arbres, l'implantation de deux dépendances et d'un conteneur à déchet en cour avant, l'absence de clôture à l'intérieur de l'aire de stationnement et la présence de deux tuyaux de refoulement en façade sur la rue La Fontaine, pour l'école Garneau, située au 1800, avenue Papineau, et ce, en dérogation aux articles 369.1, 381 (normes 2 et 4), 420 et 635 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1187400015

CA19 240116

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « épicerie » au rez-de-chaussée du 2100, boulevard De Maisonneuve Ouest

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « épicerie (dépanneur) » au rez-de-chaussée du 2100, boulevard De Maisonneuve Ouest, et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 153 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1196255003

CA19 240117

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.16
CA-24-298
1190858003

CA19 240118

Adopter un règlement abrogeant le Règlement sur l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 2850, rue Sherbrooke Est, et l'occupation du bâtiment situé au 2600, rue Wurtele, par le Collège Ville-Marie (97-135) - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du projet de Règlement abrogeant le Règlement sur l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 2850, rue Sherbrooke Est, et l'occupation du bâtiment situé au 2600, rue Wurtele, par le Collège Ville-Marie (97-135), et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.17
CA-24-300
1197199002

CA19 240119

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. 0-0.1) et le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2019 (CA-24-290) afin d'obliger le titulaire d'un permis d'occupation du domaine à maintenir un corridor piéton - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. 0-0.1) et le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2019 (CA-24-290) afin d'obliger le titulaire d'un permis d'occupation du domaine à maintenir un corridor piéton, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.18
CA-24-299
1190858002

CA19 240120

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.19 à 40.27.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240121

Édicter une ordonnance établissant la création d'un sens unique en direction nord sur la rue Sainte-Hélène entre les rues Notre-Dame et Le Moyne

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 232 établissant la création d'un sens unique en direction nord sur la rue Sainte-Hélène entre les rues Notre-Dame et Le Moyne.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1195275001

CA19 240122

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » pour le bâtiment situé au 1891-1897, boulevard René-Lévesque Est/1158-1168, rue Dorion (lots 1 423 229 à 1 423 242)

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), pour le bâtiment implanté au 1891-1897, boulevard René-Lévesque Est/1158-1168, rue Dorion, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » pour l'ensemble du bâtiment, et ce, conformément au paragraphe 2^o de l'article 136 de ce règlement, à la condition suivante :

- Autoriser un maximum de 12 logements pour l'ensemble du bâtiment situé au 1891-1897, boulevard René-Lévesque Est/1158-1168, rue Dorion.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1194869002

CA19 240123

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » pour une partie du rez-de-chaussée du bâtiment projeté sur le terrain vacant au 2199, rue Sainte-Catherine Est/1410, rue Parthenais

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » pour une partie du rez-de-chaussée du bâtiment projeté au 2199, rue Sainte-Catherine Est/1410, rue Parthenais, et ce, conformément au paragraphe 8^o de l'article 136 de ce règlement et à la condition suivante :

- L'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » est autorisé uniquement dans l'unité d'une superficie maximale de 70 m² au rez-de-chaussée, en bordure de la rue Parthenais.

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1194869001

CA19 240124

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 2^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 2^e partie, A) et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 591 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 540 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1192624001

CA19 240125

Édicter une ordonnance permettant à la Société de développement commercial Destination Centre-ville de mettre en place un service de voiturier sur le domaine public en marge du Projet Sainte-Catherine Ouest

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085, article 45, 2^e alinéa), l'ordonnance CA-24-085, o. 134 permettant à la Société de développement commercial Destination Centre-ville d'offrir un service de voiturier sur le domaine public dans l'environnement du chantier Sainte-Catherine Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1190318003

CA19 240126

Édicter une ordonnance relative aux emplacements et à l'exercice des activités de musiciens, d'amuseurs publics et de sculpteurs de ballons sur la place d'Armes et la place Jacques-Cartier, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006) durant la saison 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), l'ordonnance CA-24-006, o. 56 relative aux emplacements et à l'exercice des activités de musiciens, d'amuseurs publics et de sculpteurs de ballons sur la place d'Armes et la place Jacques-Cartier, durant la saison 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.24 1195125005

CA19 240127

Édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), une ordonnance permettant de fixer les conditions d'exercice des activités des demandeurs pour l'année 2019

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), l'ordonnance CA-24-006, o. 55 permettant de fixer les conditions d'exercice des activités des demandeurs pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.25 1192624003

CA19 240128

Désigner, comme étant une place publique, la portion de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint Hubert et l'avenue Papineau, du vendredi 26 avril 2019 au jeudi 26 septembre 2019, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement sur la rue Amherst et édicter les ordonnances

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De désigner la portion de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau comme étant place publique, du vendredi 26 avril 8 h au jeudi 26 septembre 2019 à 7 h, et y autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 3, 8 et 11.1) l'ordonnance P-1, o. 541 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installés le long de ce tronçon, du jeudi 2 mai au jeudi 26 septembre 2019, entre 8 h et 23 h du dimanche au mercredi, et de 8h00 à 03h00 les jeudis, vendredis et samedis ainsi que les dimanches 19 mai, 23 juin, 30 juin, 11 août, 18 août, 1^{er} septembre et les mercredis de Feux d'artifices (10 et 17 juillet/31 juillet et 7 août 2019); et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, O. 233 permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) l'ordonnance CA-24-085, 135 permettant la distribution d'articles promotionnels lors de l'événement de la piétonisation de la rue Sainte-Catherine Est;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine et du mobilier urbain (R.R.V.M.c. P-12.2, article 7) l'ordonnance P-12, o. 138, permettant le marquage sur la chaussée et d'autoriser de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de la rue Sainte-Catherine, entre les rues St-Hubert et Papineau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 592 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.26 1196890001

CA19 240129

Désigner, comme étant une place publique, la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent dans le secteur Place des Arts, du lundi 29 avril au mercredi 25 septembre 2019, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances

Il est proposé par Richard Ryan

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De désigner la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent et sur une portion entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, comme étant place publique, du 29 avril à 8 h au 25 septembre 2019 à 7 h, et autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 3, 8 et 11.1), l'ordonnance P-1, o. 542 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installés le long de ce tronçon, du jeudi 3 mai au dimanche 9 septembre 2018, entre 8 h et 3 h. L'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées sera en vigueur pendant cette période;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1 o. 234 permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) l'ordonnance CA-24-085, o. 136 permettant la distribution d'articles promotionnels lors de l'événement de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Ouest;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2), l'ordonnance P-12.2, o. 139 permettant l'installation d'éléments décoratifs;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 593 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

Adoptée à l'unanimité.

40.27 1196890002

CA19 240130

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.28 1190318002

CA19 240131

Approuver la nomination de madame Maryse Bouchard au poste de Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Ville-Marie à compter du 13 mars 2019

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la nomination de madame Maryse Bouchard au poste de Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Ville-Marie à compter du 13 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1193536003

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 9 avril 2019 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 19 h 10.

70.01



Valérie Plante
Mairesse



Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA19 240135
lors de la séance du conseil tenue le 9 avril 2019.